



La mise en conformité de la GDPR (General Data Protection Regulation) arrive à grand pas, il s'agit d'une réglementation visant une meilleure protection des données à caractère personnel de toutes les personnes qui sont en contact avec la FFSNW (administrateurs de la FFSNW, travailleur, administrateur des clubs, membres des clubs, clients, fournisseurs, collaborateurs, etc.).

Les informations ci-dessous sont à la fois vos droits en tant qu'administrateurs de la FFSNW, travailleur, administrateur des clubs, membres des clubs confiant vos données à La FFSNW, mais ils se traduisent également en obligation pour La FFSNW et les responsables des clubs membres en tant que responsables traitant les données de ses propres membres, fournisseurs,...

## 1. INFORMATIONS DE BASE

### A. LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement (RT) est la personne qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Il travaille en collaboration avec des sous-traitants.

Sa fonction lui donne le pouvoir de répondre aux requêtes des personnes concernées par les données à caractère personnel, ainsi que d'entreprendre des démarches en cas de fuite de données.

### B. LES SOUS-TRAITANTS

Les sous-traitants sont les personnes à qui la FFSNW sous traite des tâches bien précises.

## 2. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel sont les données relatives à un individu.  
Elles peuvent être :

#### *Données non-sensibles*

##### Identifiant

- Nom
- Numéro d'identification
- Donnée de localisation
- Identifiant en ligne
- Photo
- Etc.

##### Élément propre à l'identité

- Physique
- Physiologique
- Génétique
- Psychique
- Économique
- Culturel
- Social

#### *Données sensibles*

- Origine raciale, ethnique
- Conviction religieuse ou philosophique
- Opinion politique
- Appartenance syndicale
- Santé
- Orientation et vie sexuelle
- Donnée génétique et biométrique
- Condamnation pénale et infraction



206 rue Grange des champs 1420 Braine L'alleud  
GSM : 0471/700.933 - EMAIL : ffsnw.asbl@gmail.com  
N° d'entreprise : 418.200.751 - Tribunal de commerce de Nivelles  
N° de compte bancaire : BE 75068246886851

<http://www.skinautique.be>



### 3. TRAITEMENT DES DONNÉES EN TOUTE TRANSPARENCE

Afin de pouvoir collecter les informations, tout responsable de traitement doit fournir les informations suivantes :

- Le nom et les coordonnées du responsable de traitement ;
- Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données (s'il y en a un) ;
- Les finalités du traitement ;
- La catégorie de données concernées ;
- La durée de conservation des données ;

Si la durée n'est pas déterminée, le responsable de traitement doit fournir les critères qui serviront à la déterminer.

- L'existence des droits octroyés par le GDPR.

Si la collecte n'a pas été effectuée auprès de la personne concernée, le responsable doit communiquer la source de ses données au cours d'un délai d'un mois maximum. Les informations ci-dessus doivent être communiquées de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples.

### 4. CONTRÔLE DES DONNÉES PAR LES PERSONNES CONCERNÉES (BPF-RHU-GDP-E2)

Toute personne a le droit de se renseigner sur le traitement ou non de leurs données. Si le traitement est confirmé, la personne obtient le droit d'accès à ses données concernant les informations suivantes :

- Les finalités du traitement
- Les catégories de données concernées
- Les destinataires
- La durée de conservation quand cela est possible
- L'existence du droit de demander au responsable de traitement la rectification, une limitation ou l'effacement des données
- Le droit d'introduire une réclamation
- La mention des sources lorsque les données ne sont pas collectées auprès de la personne concernée
- L'existence d'une prise de décision automatisée

Lorsque les données sont transférées vers un pays tiers, la personne concernée a le droit de prendre connaissance des garanties.



#### A. DROIT DE RECTIFICATION (BPF-RHU-GDP-E06)

La personne concernée a le droit d'obtenir la rectification de ses données si celles-ci sont considérées comme inexactes et ce, dans les meilleurs délais.

Si des données demeureraient incomplètes, la personne concernée a le droit d'obtenir que les données soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

#### B. DROIT À L'EFFACEMENT (BPF-RHU-GDP-E04)

La personne concernée a le droit de demander l'effacement de ses données et ce dans les meilleurs délais. Pour ce faire, la demande doit rentrer dans l'un des cas suivants :

- Les données ne sont plus nécessaires aux finalités du traitement
- La personne concernée retire son consentement
- La personne concernée s'oppose au traitement
- Les données font l'objet d'un traitement illicite

Si la demande fait l'objet d'une de ces circonstances, le responsable de traitement se voit dans l'obligation d'effacer toutes les données concernant la personne.

Le droit d'effacement ne s'applique pas si le traitement est nécessaire :

- À l'exercice du droit de la liberté d'expression et d'information
- Pour respecter une obligation légale
- Pour des motifs d'intérêts public dans le domaine de la santé

#### C. DROIT À LA LIMITATION DU TRAITEMENT (BPF-RHU-GDP-E03)

Toute personne concernée a le droit de demander au responsable de traitement la limitation du traitement, si l'un des cas suivants se présente :

- La personne concernée met en doute l'exactitude des données

Le RT devra vérifier s'il possède des informations correctes

- Le traitement de données est illicite
- Les données ne sont plus utiles aux finalités du traitement, mais elles sont encore utilisées pour la personne concernée

Lorsque le traitement est limité, les données ne peuvent être traitées. Elles peuvent juste être conservées.

Toute personne disposant d'une limitation de traitement, se voit avertie le plus rapidement par le responsable de traitement, lorsque la limitation est levée.

#### **EN CAS DE RECTIFICATION, DE LIMITATION OU D'EFFACEMENT DE DONNÉES**

Lorsque l'un de ces trois cas se présente, le responsable de traitement se verra dans l'obligation de notifier aux destinataires, qui ont reçu les données, toutes rectifications, limitations et/ ou demandes d'effacement concernant les données qui lui ont été communiquées. Ceux-ci devront alors réaliser la demande conforme à la notification.



206 rue Grange des champs 1420 Braine L'alleud  
GSM : 0471/700.933 - EMAIL : ffsnw.asbl@gmail.com  
N° d'entreprise : 418.200.751 - Tribunal de commerce de Nivelles  
N° de compte bancaire : BE 75068246886851

<http://www.skinautique.be>



#### D. DROIT D'OPPOSITION (BPF-RHU-GDP-E03)

Toute personne concernée a le droit de s'opposer à n'importe quel moment au traitement de ses données, sauf dans les cas suivants :

- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement
- Le traitement est nécessaire à des fins poursuivies par le responsable de traitement ou un tiers.

Une fois la demande d'opposition effectuée, le responsable de traitement ne peut plus traiter les données, sauf s'il prouve la nécessité de leur traitement (motifs légitimes supérieurs aux intérêts, droits et libertés de la personne concernée).

#### E. DROIT À LA PORTABILITÉ DES DONNÉES (BPF-RHU-GDP-E01)

Les personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel ont le droit de demander la portabilité de leurs données.

Cela signifie qu'elles ont le droit de recevoir leurs données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine, dans le but de transmettre leurs données à un autre responsable de traitement. Le responsable de traitement possédant initialement vos données ne peut s'opposer à cette demande.

De plus, le traitement doit être effectué de manière automatisée. Cela signifie que votre responsable de traitement ne peut vous fournir en aucun cas des données en format papier. La personne exerçant son droit à la portabilité peut demander, lorsque les conditions le permettent, que le responsable de traitement envoie directement les données vers un autre responsable.

#### F. DÉCISION AUTOMATISÉE

Toute personne a le droit de refuser de faire l'objet d'une décision automatisée sauf dans les cas suivants :

- La décision est nécessaire à l'exécution et/ ou la conclusion d'un contrat entre la personne faisant l'objet de la décision et le responsable de traitement
- La décision est fondée sur le consentement de la personne
- La décision automatisée est autorisée par l'UE

#### G. Outils utilisés par la FFSNW

Bivteam (gestion de la base de données de la FFSNW) : politique RGPD conforme à la législation en vigueur et base de données stockée en Europe.

Mailchimp : politique RGPD conforme à la législation en vigueur.

GroupS : politique RGPD conforme à la législation en vigueur.

Edenred : politique RGPD conforme à la législation en vigueur.

Mensura : politique RGPD conforme à la législation en vigueur.